
MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
J U S T I C E

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL

portant intégration et nomination de Monsieur GATSONO Basile dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Administratifs et Financiers (Administration Générale).-

-----0000-----

LE DEUXIEME VICE PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE DU PARTI, PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT, MINISTRE DU PLAN.

(/ I S A S :

(/u l'Acte Fondamental du 5.4.1977;
(/u la Loi n° 15-62 du 3 Février 1962 fixant le statut général des fonctionnaires;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires;
(/u le décret n° 60-90 du 3.3.1960 fixant le statut commun des cadres de la catégorie A1 des Services Techniques;
(/u le décret n° 62-130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires;
(/u le décret n° 62-195/FP du 5 Juillet 1962 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres;
(/u le décret n° 62-197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la Loi n° 15-62 du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires;
(/u le décret n° 62-198/FP du 5.7.1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres;
(/u le décret n° 62-426 du 29.12.1962 fixant le statut des cadres de la catégorie A des SAF;
(/u le décret n° 63-81/FP.BE du 25 Mars 1963 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 & 8;
(/u le décret n° 67-50/FP.BE du 24 Février 1967 réglant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements;
(/u le décret n° 74-229/MJT.DGT.DCGPCE du 10.6.1974 portant attribution de certains avantages aux Economistes Statisticiens et des Diplômes de Grandes Ecoles et Instituts d'Enseignement Supérieur de Commerce;
(/u le décret n° 74-472 du 31 Décembre 1974 abrogeant les dispositions du décret n° 62-196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires;
(/u le Protocole d'Accord signé le 5-8-70 entre la République Populaire du Congo et l'URSS;
(/u l'Acte n° 001 du 3.4.1977 structurant le Comité Militaire du Parti et nommant le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Plan;
(/u le décret n° 77-165 du 5.4.1977 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;
(/u la lettre n° 1947/MER du 27.7.1977 du Ministre de l'Economie Rurale transmettant le dossier constitué par l'intéressé;

DECRETE :

.../...

Article 2. - En application des dispositions combinées des décrets n°s 62/426/FP et 74/229 des 29.12.62 et 10.6.74 et du Protocole d'accord signé le 5-8-70 entre la République Populaire du Congo et l'URSS susvisé, Monsieur GATSONO Basile, né le 30/9/1948 à Edeu, titulaire du Diplôme d'Ingénieur Economiste (spécialité Economie et l'Organisation de l'Industrie Forestière et des Eaux et Forêts) délivré par l'Académie Forestière et Technique KIROV Léningrad (URSS), est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services Administratifs et Financiers (Administration Générale) et nommé au grade d'Administrateur de 2° échelon Stagiaire, indice 890.

Article 2. - L'intéressé est mis à la disposition du Ministère de l'Economie Rurale.

Article 3. - Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.

Par le Deuxième Vice Président du Comité Militaire du Parti, Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Plan,

Brassaville, le 9 Novembre 1977

Le Ministre de l'Economie Rurale,

Colonel Louis SYLVAIE-GOMA

Marius NOUAMBENGA

Le Ministre des Finances,

Le Ministre de la Justice et du Travail,

Henri LOPES

A. NOUISSOU-POUATI

AMPLIATIONS:

- JORPC 1
- DGT-DCGPCE 3
- BST-DGT 1
- D.F. 3
- C.F. 1
- MER 1
- DGEAZ 1
- INTERESSE 1
- DOSSIER 3
- SGOM/BC 2

KK